



Ecole Collège Lycée

ASSOCIATION SCOLAIRE DU
COURS SECONDAIRE D'ORSAY
11, rue de Courtaboeuf
91400 – ORSAY

TARIFS 2019 - 2020

	MATERNELLE	PRIMAIRE	COLLEGE	LYCEE
Contribution des Familles MENSUELLE (sur 9 mois)	99,50 €	99,50 €	108,00 €	127,00 €
« CARTABLE » Rentrée 6ème			42,00 €	
FRAIS EXAMENS BLANCS 2°/3° TRIMESTRE				Frais Réel <i>pour les 1ères/Terninales</i>
PISCINE - ANNUELLE		48,00 €	42,00 € pour les 6èmes	
		27,00 € <i>pour les Orcéens</i>		
ARTS PLASTIQUES Option ANNUELLE				60,00 €
UGSEL Cotisation ANNUELLE			4,70 €	4,70 €
DIOCESE (Enseigt Catholique) Cotisation ANNUELLE	37,86 €	37,86 €	52,29 €	55,59 €
DEMI PENSION Le Repas				
	Abonnement Exceptionnel	6,80 € 7,90 €	6,80 € 7,90 €	7,40 € 8,50 €
GARDERIE par 1/2h				
	Régulier Exceptionnel	2,10 € 3,20 €	2,10 € 3,20 €	
	Goûter	1,40 €	1,40 €	
ETUDE du Soir 1h		4,00 €	4,00 €	

.../...

► **VOTRE FACTURE :**

- **En septembre** : 1^{er} trimestre (période du 3 septembre au 4 décembre 2019)
- **En décembre** : 2^{ème} trimestre (période du 5 décembre 2019 au 18 mars 2020)
- **En Mars** : 3^{ème} trimestre (période du 19 mars au 3 juillet 2020)

La facture est établie par trimestre à terme échoir ; vous recevrez donc trois factures et éventuellement une facture de régularisation en juillet.

Le « Cartable » Rentrée 6^{ème} (Cahiers, Classeurs, Mat. Arts Plastiques...) facturé au 1^{er} trimestre.

Les frais d'examens blancs pour les 1ères et Terminales sont facturés au 2^{ème} et 3^{ème} trimestre.

La piscine et l'option Arts Plastiques sont facturées au 2^{ème} trimestre.

La ½ pension est facturée selon les périodes précisées ci-dessus

- ✓ *Les absences de demi-pension ne peuvent être prises en compte qu'après une semaine d'absence ou 4 jours consécutifs sauf pour les élèves de Maternelle.*
- ✓ *Tous les repas non prévus lors de l'inscription, seront facturés à un tarif exceptionnel supérieur à celui du tarif abonné.*
- ✓ *Les modifications de régime ½ pension en cours d'année ne seront acceptées qu'à titre exceptionnel (voir règlement scolaire CSO).*

NB : Une carte de cantine sera remise aux nouveaux élèves et facturée 4 € au 1^{er} trimestre.

Les cartes 2018/2019 rendues et en bon état seront réutilisées.

En cas de perte ou de détérioration il sera demandé 4 € pour une nouvelle carte.

Les cotisations de l'U.G.S.E.L. et du Diocèse sont obligatoires et facturées au 2^{ème} trimestre.

Elles sont reversées intégralement à ces organismes de l'Enseignement Catholique.

Remise Tarifaire, les familles ayant plusieurs enfants scolarisés ou en études de moins de 25 ans bénéficient, pour leur(s) enfant(s) scolarisé(s) au CSO et sur présentation de justificatifs, d'un abattement portant sur le poste « contribution des familles » et égal à 6% pour chaque enfant scolarisé à partir du 3^{ème} enfant.

► **LE PAIEMENT DE VOS FACTURES :**

* **Prélèvement automatique** (1^{ère} mensualité le 5 octobre 2019, puis tous les 5 de chaque mois jusque Juin inclus)

Pour la 1ère DEMANDE ou MODIFICATION : merci de nous retourner avec votre dossier le mandat SEPA accompagné d'un R.I.B.

* **Virement bancaire** au compte de l'Association Scolaire du Cours Secondaire d'Orsay –
IBAN FR76 3000 3022 1600 0372 7504 340 BIC SOGEFRPP

* **Chèque bancaire** à l'ordre du Cours Secondaire d'Orsay (C.S.O.).

* **Espèces** remises à la comptabilité du Cours.

► **UNE RECLAMATION SUR VOS FACTURES ?**

Si vous désirez avoir des précisions ou informations complémentaires, veuillez contacter Madame LE STUNFF à la Comptabilité.

Nous vous demandons de ne rien déduire du montant de votre facture.